Images cliniques

Intoxication à un anticholinergique

DOI:10.1503/cmaj.050295

Suite à une deuxième consultation à l'urgence pour des symptômes anticholinergiques (Encadre I) chez un couple, un médecin en environnement de la Direction régionale de santé publique (DSP) a effectué une enquête environnementale et une visite à domicile. Cette démarchen'a révélé aucune source dans l'environnement et laissait suspecter une source alimentaire.[1]Les aliments consommés par le couple ont été scrutés à la loupe, mettant en évidence que des «pseudo-grains de poivres concassés» avaient été ajoutés dans une poivrière. Lorsque le couple avait emménagé dans leur nouveau logement, madame avait trouvé un contenant de graines qu'elle avait présumé être du poivre (Fig. 1). Elle en avait rempli la poivrière ! Une analyse toxicologique des graines a été effectuée au laboratoire de toxicologie humaine de l'Institut national de santé publique et a permis de confirmer la présence de scopolamine et d'atropine. La détection de ces deux substances, jumelée à l'identification visuelle des graines, confirmait que les graines présentes dans la poivrière étaient bel et bien le Datura stramoine (Fig. 2).

Parmi les agents pouvant causer des symptômes anticholinergiques, mentionnons les antihistaminiques, les antidépresseurs tricycliques, les antiparkinsoniens, les antispasmodiques, les phénothiazines et les cycloplégiques. Certaines plantes toxiques de la famille des solanacées peuvent être incriminées, dont la morelle noire, le brugmansia, la mandragore, et le Datura. Cette dernière est une annuelle qui peut se retrouver à l'intérieur des résidences et dans des jardins ornementaux (Fig. 2). Toutes les parties de cette plante sont toxiques mais ce sont les graines, contenues dans des cosses (le fruit de la plante), qui détiennent les agents chimiques (scopolamine, atropine, hyoscamine) ayant la plus grande toxicité (Fig. 3). Les graines sont les pépins du fruit; on peut les utiliser comme semence, mais malheureusement, elles sont connues de certains jeunes qui en recherchent l'effet hallucinogène. Une dose importante est potentiellement mortelle (paralysie et arrêt respiratoire).[2]

Encadré 1 : Le syndrome anticholinergique*

Le syndrome anticholinergique est attribuable dû à une substance de type atropinique qui inhibe les effets de la stimulation de la fibre post-ganglionnaire du parasympathique et possède, à doses plus élevées, une action excitatrice centrale.

Signes cliniques

- Hyperthermie
- Sécheresse des muqueuses
- Mydriase et troubles de l'accommodation secondaires
- Élévation de la pression intraoculaire et risque de glaucome aigu
- Peau sèche, rouge et chaude
- Diminution de la motilité intestinale
- Tachycardie
- Risque de rétention urinaire.

À dose élevée

- Discours incohérent
- Confusion mentale
- Désorientation
- Agitation
- Hallucination, délire

*Tiré du site IPCS INTOS DATABANK. Auteur : Dr J Szajewski, directeur du Warsaw Poison Control Centre, Pologne (traduit par Dowsett et Pronczuk).

Tiré du site www.Erowid.org.

Fig. 1 : Graines de Datura stramoine séchées.

Tiré du site www.Erowid.org.

Fig. 2 : Fleurs de Datura stramoine.

Tiré du site www.Erowid.org.

Fig. 3 : Le fruit de la plante (*Datura inoxia*).

Lynda Thibeault
Suzanne Brisson
Direction de santé publique de Montréal
Montréal, Que.

RÉFÉRENCES

1. Bhérer L. Les maladies à déclaration obligatoire, un outil pour vous et la collectivité. *Le médecin du Québec* 2004;39(11):33-7.
2. Intoxications atropiniques d'origine végétale au Québec. Bull Inf Toxicol 1998; 14(1).

© 2005 CMA Media Inc. or its licensors